

# Action Sociale Infos

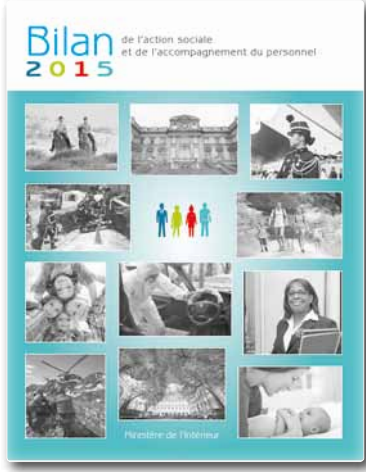
La lettre d'information de la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel / DRH



>>> Décembre 2016

## A la Une

### Bilan 2015 de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel



L'action sociale de proximité, l'accompagnement des agents, la politique en matière de santé et de sécurité au travail sont autant d'impératifs communs au cœur des préoccupations de la Direction des ressources humaines du Secrétariat général et de la Direction des ressources et des compétences de la Police nationale. Le travail en symbiose de ces deux structures, au service de tous les agents, a encore été renforcé.

69 M€ ont été consacrés en 2015 à la politique d'action sociale. Avec une augmentation de plus de 11 % par rapport à 2014, le ministère affirme sa volonté de développer les politiques sociales en matière de restauration, de logement, d'amélioration des réseaux de professionnels et de préserver les moyens qui y sont consacrés. Cet effort a porté notamment sur la politique du logement, la restauration et la politique de la petite enfance. Les crédits dévolus aux Budgets départementaux d'initiative locale (BDIL) ont permis aux commissions locales d'action sociale de mettre en place des actions de proximité souvent innovantes et toujours attendues par les agents. Le travail d'harmonisation de ces budgets entamé en 2014 s'est poursuivi en 2015.

2015 a été l'année de la recomposition des instances de concertation : CNAS, CLAS et CHSCT qui participent à l'action sociale ministérielle et de proximité pour les premières et à la politique de santé et de sécurité au travail pour les secondes, couvrant ainsi tout le champ de compétences de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel, dans le cadre d'échanges positifs et constructifs. L'année 2015 a vu également la création du CHSCT ministériel qui réunit les représentants de l'ensemble des périmètres et illustre l'unicité du ministère.

Les réseaux de professionnels (médecine de prévention, service social, service de soutien psychologique, inspection santé et sécurité au travail), dont les moyens ont été renforcés, restent les acteurs engagés et reconnus de l'accompagnement du personnel. Plus que jamais la santé et la sécurité au travail et l'amélioration des conditions de vie au travail sont au cœur des préoccupations de l'administration et sont totalement intégrées dans une politique des ressources humaines tournée vers les agents. Cette constance est le signe d'un effort d'accompagnement qui ne s'essouffle pas.

La prise en compte et la prévention des RPS se sont poursuivies tout au long de l'année : des instances et des dispositifs et outils innovants ont été déployés. Le ministre de l'Intérieur a présenté en 2015 le plan ministériel d'amélioration des conditions de travail dans la Police nationale, comprenant de nombreuses mesures concernant les risques psychosociaux.

La politique en faveur de l'insertion des personnels en situation de handicap est aussi un axe majeur de l'action sociale. Pour la 4<sup>e</sup> année consécutive, le taux de 6% a été atteint et les dispositions de la convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) ont montré leur efficacité. Le chantier important de l'accessibilité numérique en faveur de nos collègues déficients visuels a été entamé et sera poursuivi en 2016.

Enfin, l'administration a renforcé sa communication vers les agents, par le biais des outils multimédias, par l'édition de documents d'information déclinables localement et grâce à l'implication des relais de l'action sociale : correspondants de l'action sociale, réseaux de professionnels de soutien, commissions locales d'action sociale...

Les acteurs | 7

#### Une répartition des compétences par politiques d'action sociale

Répartition des compétences	SDRH SOASAP	Direction SOASAP	COSSODAP Personnels militaires	Collège des inspecteurs générales
<b>Politiques d'action sociale</b>				
Le logement				
La restauration				
La petite enfance				
Les crèches				
Le service social (maternelles, éducation, accompagnement)				
Attribution des secours				
Le dispositif d'accompagnement des parents en poste				
Les secours médicaux				
Le dispositif en faveur des conjoints des policiers décedés en service				
Le rôle à la retraite - Secours d'urgence				
Les mutuelles d'agents				
Le dispositif d'accompagnement et d'insertion professionnelle				
<b>L'accompagnement des personnels</b>				
Le service social				
Le service de soutien psychologique opérationnel				
Le service médical du personnel				
Le service de santé au travail				
Le dispositif d'accompagnement des conjoints des policiers décedés en service				
<b>La retraite</b>				

#### Les prestations et aides aux agents

Montants des prestations et aides allouées

Montants des prestations et aides allouées	2015	2014	2013	2012	2011
Indemnité de logement	1 200 000 000	1 150 000 000	1 100 000 000	1 050 000 000	1 000 000 000
Indemnité de restauration	1 500 000 000	1 450 000 000	1 400 000 000	1 350 000 000	1 300 000 000
Indemnité de petite enfance	1 000 000 000	950 000 000	900 000 000	850 000 000	800 000 000
Indemnité de crèches	800 000 000	750 000 000	700 000 000	650 000 000	600 000 000
Indemnité de service social	600 000 000	550 000 000	500 000 000	450 000 000	400 000 000
Indemnité de secours	400 000 000	350 000 000	300 000 000	250 000 000	200 000 000
Indemnité de service social (maternelles, éducation, accompagnement)	200 000 000	180 000 000	160 000 000	140 000 000	120 000 000
Indemnité de service social (maternelles, éducation, accompagnement)	150 000 000	130 000 000	110 000 000	90 000 000	70 000 000
Indemnité de service social (maternelles, éducation, accompagnement)	100 000 000	90 000 000	80 000 000	70 000 000	60 000 000
Indemnité de service social (maternelles, éducation, accompagnement)	50 000 000	45 000 000	40 000 000	35 000 000	30 000 000
Indemnité de service social (maternelles, éducation, accompagnement)	20 000 000	18 000 000	16 000 000	14 000 000	12 000 000
Indemnité de service social (maternelles, éducation, accompagnement)	10 000 000	9 000 000	8 000 000	7 000 000	6 000 000
Indemnité de service social (maternelles, éducation, accompagnement)	5 000 000	4 500 000	4 000 000	3 500 000	3 000 000
Indemnité de service social (maternelles, éducation, accompagnement)	2 000 000	1 800 000	1 600 000	1 400 000	1 200 000
Indemnité de service social (maternelles, éducation, accompagnement)	1 000 000	900 000	800 000	700 000	600 000
Indemnité de service social (maternelles, éducation, accompagnement)	500 000	450 000	400 000	350 000	300 000
Indemnité de service social (maternelles, éducation, accompagnement)	250 000	225 000	200 000	175 000	150 000
Indemnité de service social (maternelles, éducation, accompagnement)	125 000	112 500	100 000	87 500	75 000
Indemnité de service social (maternelles, éducation, accompagnement)	62 500	56 250	50 000	43 750	37 500
Indemnité de service social (maternelles, éducation, accompagnement)	31 250	28 125	25 000	21 875	18 750
Indemnité de service social (maternelles, éducation, accompagnement)	15 625	14 062	12 500	10 937	9 375
Indemnité de service social (maternelles, éducation, accompagnement)	7 812	7 031	6 250	5 468	4 687
Indemnité de service social (maternelles, éducation, accompagnement)	3 906	3 515	3 125	2 734	2 343
Indemnité de service social (maternelles, éducation, accompagnement)	1 953	1 757	1 562	1 367	1 171
Indemnité de service social (maternelles, éducation, accompagnement)	976	878	781	684	587
Indemnité de service social (maternelles, éducation, accompagnement)	488	439	390	344	293
Indemnité de service social (maternelles, éducation, accompagnement)	244	219	195	172	146
Indemnité de service social (maternelles, éducation, accompagnement)	122	109	97	86	73
Indemnité de service social (maternelles, éducation, accompagnement)	61	54	48	43	36
Indemnité de service social (maternelles, éducation, accompagnement)	30	27	24	21	18
Indemnité de service social (maternelles, éducation, accompagnement)	15	13	12	10	9
Indemnité de service social (maternelles, éducation, accompagnement)	7	6	6	5	4
Indemnité de service social (maternelles, éducation, accompagnement)	3	3	3	2	2
Indemnité de service social (maternelles, éducation, accompagnement)	1	1	1	1	1

>>> Pour en savoir plus  
 Site Intranet de l'action sociale/Rubrique Documentation : <http://actionsociale.mi>

### DVD et jeux vidéo pour les jeunes : comment les protéger des contenus à risques ?



Certains jeux vidéos ne conviennent pas à tous les publics et il existe des systèmes de classification en fonction de l'âge conseillé pour les joueurs pour protéger les enfants, selon leur âge, des contenus des DVD, Blu-ray et jeux vidéo présentant un certain nombre de risques. Le but de l'opération est de faire en sorte que les parents puissent disposer d'une information clairement mise en évidence sur l'emballage du jeu et décider ou non si le jeu qu'ils achètent convient bien à leurs enfants.

La seule signalétique actuellement homologuée par le ministère de l'Intérieur est la signalétique PEGI (Pan European Game Information). Les pictogrammes PEGI apparaissent sur la face et sur le dos de l'emballage et indiquent l'une des classes d'âge : 3, 7, 12, 16 et 18. Ils donnent une indication fiable du caractère adapté du contenu du jeu en termes de protection des mineurs. La classification par âge ne tient pas compte du niveau de difficulté ou des aptitudes requises pour jouer à un jeu.

Les descripteurs apparaissant au dos de l'emballage indiquent les principaux motifs pour lesquels un jeu s'est vu attribuer une classification par âge particulière. Ces descripteurs sont au nombre de huit : violence, langage grossier, peur, drogue, sexe, discrimination, jeux de hasard et jeux en ligne avec d'autres personnes.

Les produits présentant un danger en raison de leur caractère pornographique doivent porter la mention « mise à disposition des mineurs interdite ». Les produits présentant d'autres types de risques, notamment en

à la consommation excessive d'alcool... doivent faire l'objet d'une signalétique permettant d'en limiter la vente à certaines catégories de mineurs, en fonction de leur âge. Cette signalétique est également obligatoire sur les installations de démonstration mises en place dans les magasins et galeries marchandes.

#### >>> Pour en savoir plus

Site Internet du ministère de l'Intérieur :

> Jeux vidéo et DVD : protégez vos enfants

> Les dispositifs de protection des mineurs

Site Internet du service-public.fr

> Jeux vidéo : qu'est-ce que le classement PEGI ?

> Jeux vidéo et DVD : protégez vos enfants

> Fiche explicative des pictogrammes du système PEGI

### Semaine européenne de la réduction des déchets, le succès de l'édition 2016 !

Vous avez été très nombreux à participer aux animations de l'édition 2016 qui s'est déroulée du 21 au 25 novembre 2016 sur les sites de Beauvau, Lumière, Lognes, Oudinot et Garance. Cette semaine a été marquée par une mobilisation sans précédent : tous les jours, des animations ont été proposées sur les cinq sites, grâce au soutien des responsables de site et à l'engagement d'agents volontaires convaincus par la nécessité d'agir ! En accord avec leur responsable hiérarchique, ils ont accueillis leurs collègues pour découvrir les enjeux du tri et de la valorisation des déchets :

- Troc Party
- Démarches de recyclage à travers des ateliers participatifs
- Filière de valorisation des déchets de bureau
- Gestes éco-responsables à travers le jeu « Vos déchets sont-ils bien traités ? »
- Quiz « C'est décidé : je réduis mes déchets ! » - Vous avez jusqu'au 7 décembre pour tenter votre chance et gagner un cadeau éco responsable ; les réponses et les lauréats seront divulgués la semaine du 12 décembre, par affichage et sur le site Intranet développement durable.

**Deux actions de collecte et de tri de déchets particulièrement exemplaires qui lient protection de l'environnement et solidarité, conduites en partenariat par la mission développement durable et la sous-direction de l'action sociale du ministère :**

- La collecte de piles pour la fabrication de nouvelles piles, batteries et objets usuels en métal - jusqu'au 31 décembre, pour une tonne de piles recyclées, 250 € sont versés à l'AFM-Téléthon ! La collecte peut être prolongée jusqu'en Janvier 2017 !
- La collecte des gobelets, canettes et bouteilles plastiques usagés sur le site de Beauvau, hall George Sand - Pour chaque déchet, c'est un centime d'euro reversé à l'association Killian (Association créée par un fonctionnaire de police dont le fils est atteint du syndrome d'Angelman (*la lettre d'info de mars 2015*). Le dispositif est installé pour toute l'année 2017 : n'hésitez pas à mettre de côté vos gobelets, canettes et bouteilles plastiques usagés pour les remettre dans le collecteur du hall George Sand !



#### >>> Pour en savoir plus

Site Intranet du développement durable :

> <http://developpement-durable.sg.minint.fr/>

> Quiz en ligne

Contact : > [mission-developpement-durable@interieur.gouv.fr](mailto:mission-developpement-durable@interieur.gouv.fr)

Contact : Association Killian - 501, Les Scies - 42740 Doizieux

Tél. 06 50 22 47 96 - Courriel : [olivier.cressens@wanadoo.fr](mailto:olivier.cressens@wanadoo.fr)

> <http://www.associationkillian.org/>

> [www.captainekid-le-conte-musical.com](http://www.captainekid-le-conte-musical.com)

### Dernière réunion du CHSCT spécial des préfetures de 2016

La dernière réunion du CHSCT spécial des préfetures au titre de l'année 2016 s'est tenue le 21 novembre 2016 sous la présidence de Stanislas Bourron, directeur des ressources humaines.

Cette instance a été l'occasion de présenter la synthèse de l'enquête DGAFP concernant l'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, à la sécurité au travail et à la médecine de prévention dans la fonction publique de

l'État pour l'année 2015. La participation des préfetures à cette enquête, dont le taux de réponse a atteint cette année 100 % (+ 4 % par rapport à l'an passé), a été saluée par les membres du CHSCT. Par ailleurs, Michel Bergue, directeur de projet Plan préfeture nouvelle génération (PPNG) a exposé le calendrier de déploiement des centres d'expertise et de ressources titres (CERT), en soulignant les principales avancées en la matière. Certaines mesures d'accompagnement à destination des agents concernés par ce dispositif ont également été abordées.

Enfin, cette dernière réunion de l'instance a permis de rendre compte du bilan de la politique ministérielle en faveur de l'insertion des agents en situation de handicap et de l'activité de la médecine de prévention au titre de l'année 2015. La première réunion du CHSCT spécial des préfetures de l'année 2017 a été



fixée, à titre prévisionnel, le 16 mars 2017. Vous trouverez l'ensemble des textes, procès-verbaux et documents utiles sur le site Intranet de l'action sociale, rubrique Santé et sécurité au travail - CHSCT.



**>>> Pour en savoir plus**  
Site Intranet de l'action sociale/Rubrique « Santé et sécurité au travail »/CHSCT : > <http://actionsociale.mi>

### Séminaire national du SSPO à Lumière : la DRCPN réunit 63 psychologues



Une première séance plénière s'est ouverte sur l'accueil des psychologues par Michèle Kirry qui a souligné leur engagement sur les événements majeurs de la fin 2015 et de cette année 2016. Puis le docteur Vandentorren, épidémiologiste de Santé Publique France a présenté l'étude IMPACTS, étude sur l'impact traumatique des victimes civiles et des professionnels intervenus lors des attentats de janvier 2015. Cette intervention a été suivie d'une présentation du docteur Vandevoorde, psychologue clinicien du Centre d'Études sur la Violence et le Suicide, sur la thématique du potentiel suicidaire.

Ces thématiques ont nourri de nombreux échanges entre ces professionnels et les psychologues du réseau.

Le second jour, des ateliers ont permis aux psychologues de travailler, en petits groupes, sur différents sujets tels que la gestion des appels sur la permanence téléphonique, la problématique des attentats au niveau des familles, la pratique de l'EMDR\* au sein du service ou encore la question des facteurs de protection en prévention du traumatisme, mais

aussi l'idéologie islamiste et le terrorisme. L'après-midi, Frédérique Yonnet, directrice de l'établissement du Courbat est venue présenter le fonctionnement de cet établissement accompagnée de deux psychologues cliniciennes. Cette séance plénière s'est poursuivie par l'intervention du Docteur Encrenaz, épidémiologiste, conjointement à Sabine Wojcik, psychologue de la CSPO Bordeaux qui ont présenté une expérience girondine de prévention du suicide.

Cette rencontre, riche en échanges et réflexions a été clôturée par l'adjointe à la sous-directrice de l'action sociale et de l'accompagnement des personnels/DRCPN, Pascale Legendre, qui a remercié l'ensemble des participants et salué le travail réalisé au sein de ce service tout au long de l'année 2016.

\* Sigle américain qui veut dire Eye Movement Desensitization and Reprocessing, soit en français Mouvement des yeux, Désensibilisation et Traitement (de l'information).

**>>> Pour en savoir plus**  
Site Intranet de la police nationale : > <http://police-nationale.minint.fr/>

Michèle Kirry, Préfète, directrice des ressources et des compétences de la Police nationale (DRCPN), a réuni les 17 et 18 novembre à l'amphithéâtre « Lumière », le réseau des psychologues du Service de Soutien Psychologique Opérationnel (SSPO). Ce rendez-vous important fut l'occasion de marquer les 20 ans d'existence du SSPO (1996-2016).

## Le sommeil, vital pour notre santé

Le sommeil joue un rôle essentiel sur le bon fonctionnement de l'organisme et s'avère primordial pour notre santé. Dès le début de la vie, il favorise la croissance de l'enfant et le développement de son cerveau et ensuite tout au long de l'existence, il nous accompagne notamment pour assurer un rôle de récupération physique et psychique.

On entend communément parler de « sommeil réparateur ». En réalité, le sommeil a de multiples effets sur le fonctionnement de notre corps. Alors que certaines fonctions de l'organisme ralentissent leur activité (rythme respiratoire – tension artérielle – activité motrice), d'autres fonctions sont favorisées par le sommeil. Un bon sommeil est très couramment un gage de bonne santé. Il permet aux enfants de grandir notamment grâce à la sécrétion des hormones de croissance mais aussi de stimuler les défenses immunitaires, de régénérer les tissus, de récupérer physiquement et psychologiquement... Le sommeil occupe environ un tiers de notre temps. A 60 ans, nous avons passé l'équivalent de 20 ans à dormir.

**Le besoin de sommeil individuel** est une notion aussi personnelle que la quantité de nourriture dont chacun a besoin. La durée moyenne de sommeil d'un adulte est de 8 heures, mais certains petits dormeurs se contentent de 6 heures de sommeil alors que les « gros dormeurs » ont besoin de 9 à 10 heures de sommeil pour se sentir reposés. Des études récentes montrent que ces différences sont liées à des aspects génétiques comme le montrent des études récentes. Il est donc impossible d'édicter une norme, chacun doit déterminer ses besoins de sommeil en fonction de ses propres réactions à l'allongement ou à la réduction de son temps de sommeil. La durée idéale d'une nuit est celle qui permet de se sentir reposé et d'avoir un bon fonctionnement dans la journée. La période des vacances permet d'apprécier facilement ses besoins.

Au fil du temps, chaque personne devra adapter ses comportements en fonction

des nouvelles exigences et réalités liées à la structure de son sommeil. Le plus important est de préserver une régularité vis-à-vis de son propre rythme.

**Les médias influencent le sommeil :** la télévision, l'ordinateur, les jeux vidéo sur console ou sur ordinateur, l'utilisation d'Internet et du téléphone mobile sont associés à un endormissement plus tardif. Les enfants qui regardent la télévision 2 heures par jour la semaine et le week-end ont une durée de sommeil diminuée et un lever plus tardif le week-end. Les adolescents qui regardent la télévision plus de 3 heures par jour ont un risque plus élevé d'avoir des troubles du sommeil à l'âge adulte. Le jeune, pris dans ses activités, n'est pas à l'écoute de son sommeil et laisse passer tous les signaux qui devraient le conduire à se coucher. Cela favorise la sédentarité, elle-même connue pour déstructurer le sommeil. L'exposition à la lumière d'écran, juste avant le sommeil affecte le rythme veille/sommeil en modifiant la sécrétion de mélatonine (régulateur des



rythmes de sommeil, il facilite l'endormissement). La lumière agit également en augmentant le niveau d'activité et d'éveil et donc retarde l'endormissement. Enfin, le contenu des programmes de télévision ou de certains jeux excessivement violents, donc stimulants, peut entraîner des tensions et augmenter l'anxiété qui génère à son tour des difficultés d'endormissement.

- **En administration centrale**, une conférence-débat sur le thème : « Le sommeil, des conseils pour mieux dormir » a été organisée les 14 et 28 novembre 2016 sur les sites de Lumière et Garance par la mission Information-Animation de l'action sociale/SDASAP/DRH en partenariat avec Intérieure.
- Le powerpoint du docteur François Duforez, médecin, spécialiste des pathologies du travail, des troubles du sommeil et du sport Hôtel-Dieu de Paris ainsi que de la documentation est en ligne sur le site Intranet de l'action sociale.



### Quelques conseils pour mieux dormir :

- Evitez les excitants le soir : café, thé, vitamine C, coca...
- Ne pratiquez pas d'activité physique après 20 h 00.
- A l'inverse, favorisez les activités relaxantes le soir : lecture, relaxation, bain tiède (au moins 2 heures avant le coucher).
- Evitez les repas trop copieux et l'alcool au dîner.
- Trouvez votre propre rythme de sommeil et respectez-le.
- Au lit, évitez de manger, regarder la TV ou travailler.
- Ecoutez vos signaux de sommeil (bâillements, yeux « qui piquent »...).

### >>> Pour en savoir plus

Source « sommeil.org » : > <http://www.sommeil.org/>

Site de l'Institut national du sommeil et de la vigilance :

> [Tout savoir sur le sommeil / Le sommeil de A à Z](#)

Site Intranet de l'action sociale / Rubrique « Médecine de prévention » :

> <http://actionsociale.interieur.mi>

### Tout savoir sur la protection sociale au ministère de l'Intérieur !

**T**out fonctionnaire de l'État bénéficie d'un régime de protection sociale particulier, et à ce titre, doit être affilié à un centre spécifique de gestion du régime obligatoire d'Assurance maladie.

**A noter** que l'affiliation au régime obligatoire d'Assurance maladie des agents fonctionnaires d'État est fonction :

- du lieu d'affectation pour les actifs (attention : l'affiliation des ADS / Cadets s'effectue auprès de la caisse primaire d'Assurance maladie de leur département de résidence ;
- du lieu de résidence pour les retraités du ministère de l'Intérieur.

**En administration centrale** : concernant Paris et la région parisienne, pour faire son rattachement, l'agent fonctionnaire d'État peut contacter :

**> La Mutuelle Générale de la Police (MGP) :**

- Service d'accueil téléphonique : **09 71 10 11 12** (appel non surtaxé),
- du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 18 h 00,
- site web : [mgp.fr](http://mgp.fr),
- adresse postale : MGP - 94027 Créteil cedex.

La MGP a délégué de gestion du régime obligatoire d'Assurance maladie (code caisse 78 9) pour les agents titulaires rattachés au ministère de l'Intérieur sur 40 départements, notamment ceux de la région Île-de-France. Pour connaître ces départements, contactez la MGP qui vous communiquera l'adresse de l'organisme de gestion du régime obligatoire d'Assurance maladie de votre département de référence.

**> La Mutuelle Intériale :**

Centre de gestion Intériale - CS 50005 - 59040 Lille Cedex.

Un service d'accueil téléphonique : **0 970 821 821** (appel non surtaxé).

Intériale a délégué de gestion du régime obligatoire (Code caisse 609) pour les agents titulaires rattachés au ministère de l'Intérieur dans 32 départements à ce jour.

Pour connaître ces départements, contactez votre conseiller qui vous communiquera l'adresse de l'organisme de gestion de régime obligatoire de votre département de référence (qui est celui où vous travaillez, ou celui où vous résidez si vous êtes retraité(e)).

**En préfecture** : si la MGP ou Intériale n'ont pas compétence, se renseigner auprès du Bureau des ressources humaines qui communiquera les coordonnées du centre de gestion de la préfecture.

Si vous souhaitez adhérer à une mutuelle complémentaire, votre choix peut se porter sur une des **mutuelles partenaires** du ministère ou sur tout autre organisme privé ou dépendant d'une autre fonction publique ou d'un autre ministère.

**Les mutuelles partenaires**

- **Mutuelle générale de la police**
- **Mutuelle Intériale**
- **Société mutualiste d'aide immédiate au décès des policiers**
- **Mutuelle de la police nationale**
- **Mutuelle territoriale régionale d'Alsace**
- **Mutuelle de l'union des anciens combattants de la préfecture de police et de la police de la région parisienne**
- **Prévoyante mutualiste des cadres de la police parisienne**



**>>> Pour en savoir plus**

Site Intranet de l'action sociale / Rubrique « Partenariat » :  
> <http://actionsociale.interieur.mi>

### Séjours Jeunes : autorisation de sortie de territoire... Le retour !

**U**n décret du 2 novembre 2016 rétablit l'autorisation de sortie de territoire.

Il entrera en vigueur à partir du 15 janvier 2017 :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

**Les nouvelles règles seront donc les suivantes** > « L'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :

- pour le mineur : carte d'identité ou passeport,
- formulaire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale,
- photocopie du titre d'identité du parent signataire ».



## Arbre de Noël

### Le Noël du ministère sur des rythmes cubains !

Le mardi 16 novembre 2016, enfants et parents sont venus nombreux assister au spectacle Cirkacuba orchestré par le Cirque Phénix sur la pelouse de Reuilly à Paris. Comme tous les ans, la journée de Noël organisée par la fondation Jean Moulin pour les services d'administration centrale du ministère de l'Intérieur et pour la préfecture d'Ile-de-France, est un moment convivial et joyeux auquel aura participé cette année le Ministre, Bernard Cazeneuve qui a honoré de sa présence les agents et leurs enfants en prenant le temps de s'adresser à un grand nombre d'entre eux. Cette journée organisée conjointement avec la maison de la gendarmerie aura réuni 4202 personnes, chaque enfant présent ayant reçu un goûter. Un spectacle au rythme de la musique cubaine aura ravi les petits comme les grands pendant 2 heures.



## Agenda



> **Mardi 6 et mercredi 7 décembre 2016**

**Séminaire national du réseau du service social à l'auditorium de Lognes.**



> **Jeudi 8 décembre 2016**

**CHSCT ministériel** à 15 h 00 - Salle 2 de l'immeuble Jean Moulin à Beauvau.

## Gardez le contact...

*Vous partez à la retraite ?*

*Vous ne pouvez pas facilement consulter la lettre électronique « Action sociale Infos » sur votre ordinateur professionnel ?*

Envoyez votre adresse électronique personnelle à [action.sociale@interieur.gouv.fr](mailto:action.sociale@interieur.gouv.fr) en précisant :

- Si vous êtes retraités (vos nom, prénom et département de résidence)
- Si vous êtes actif, votre lieu d'affectation

Vous serez ainsi informé régulièrement de l'actualité sociale du ministère qui va privilégier ce mode de communication à l'avenir

**Ministère de l'Intérieur / DRH / SDASAP / MIAAs**  
**Immeuble Lumière - Place Beauvau - 75800 Paris cedex 08**  
**Contact : 01 80 15 41 13**



# Prestation de compensation du handicap (PCH) : mise en place du tiers payant lors de l'achat d'aides

Les personnes handicapées peuvent désormais bénéficier du tiers payant lors de l'achat d'aides techniques ou d'autres aides financées par la prestation de compensation du handicap (PCH). Tel est l'objet d'un décret publié au Journal officiel du 17 novembre 2016.

Le tiers payant s'applique pour l'achat d'aides techniques, les dépenses liées à l'aménagement du logement et du véhicule et les dépenses spécifiques ou exceptionnelles comme celles relatives à l'acquisition ou l'entretien de produits liés au handicap.

En accord avec le bénéficiaire, la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) précise dans sa décision d'attribution de la prestation, l'identité du ou des fournisseurs ayant conventionné avec le conseil départemental et auxquels les éléments de la PCH seront versés directement. La CDAPH peut prendre une décision d'attribution de la prestation pour les aides techniques, postérieurement à leur acquisition par le bénéficiaire, sur la base de la facture correspondante. Cette mesure vise à faciliter l'accès des personnes handicapées aux aides techniques et à simplifier les modalités d'instruction et de versement de la PCH. Ce décret intervient en application de la loi du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé.



### >>> Pour en savoir plus

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A11131>

Textes de référence

Décret du 15 novembre 2016 relatif aux modalités d'attribution et de versement des éléments de la prestation de compensation

## Une action de sensibilisation au handicap à la préfecture de Loire-Atlantique

Dans le cadre de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, du 14 au 20 novembre 2016, la préfecture de la Loire-Atlantique a souhaité organiser deux demi-journées d'action de sensibilisation autour du thème de l'accueil et l'intégration de travailleurs handicapés.

### L'objectif était double :

- évoquer les différents types de handicap et les difficultés rencontrées par les agents bénéficiant d'une RQTH dans le monde professionnel ;
  - amener les agents à porter un regard différent sur le handicap et leur faire prendre conscience que la différence est une véritable source d'enrichissement ;
- Afin de permettre à la majorité des agents de participer à cette action, deux séances de trois heures ont été proposées, les mardi 15 et jeudi 17 novembre, de 9 h 00 à 12 h 00.

Les deux sessions ont connu un beau succès au travers de la représentation théâtrale de l'association « Barrez la Différence » qui met en scène le parcours de Gilles Le Druillennec, handicapé moteur cérébral de naissance. Avec beaucoup d'humour et la participation active des agents présents, Gilles a évoqué les diffé-



rentes étapes de son parcours : sa naissance difficile et la reconnaissance de son handicap, son enfance placée sous le signe des soins adaptés, son entrée dans la vie professionnelle marquée par sa volonté de devenir moniteur de voile et les difficultés qu'il a pu rencontrer pour y parvenir. Un moment partagé par une soixantaine d'agents, malgré la difficulté pour ceux qui ont été sélectionnés de répondre aux questions et

mis en situation imaginées par Gilles et son épouse ! A l'issue de la représentation, les participants ont pu échanger de façon très ouverte avec Gilles sur son parcours.

Dans le prolongement de cette action, les agents présents vont être invités début 2017 à assister à une action de sensibilisation sur le handicap auditif, assurée par une collègue malentendante de la préfecture.

### >>> Pour en savoir plus

Association « Le petit théâtre de Barrez la Différence » - 22390 Bourbriac

Site : <http://barrezladifference.fr/>

Blog : <http://barrezladifference-leblog.over-blog.com/>

Chaîne Youtube : <https://www.youtube.com/user/agnes6935/videos>

Contact : Patricia Dufour, chef du bureau de l'action sociale et conseillère Mobilité Carrière à la préfecture de la Loire-Atlantique

Tél. 02 40 41 21 37

## Partenaires « séjours » de la FJM...

### Cap Vacances

> **Dernière minute Noël jusqu'à -30% valable avec votre code partenaire !**

**Réveillon magique :** 100 € de remise par adulte, 75 € de remise pour les 12-15 ans, 50 € de remise pour les 2-11 ans.

**Top stations :** Tignes & Les Deux Alpes : jusqu'à -30 % valable avec votre code partenaire (entre le 31 décembre 2016 et le 7 janvier 2017 et entre le 4 février et 4 mars 2017).

Détails de l'offre sur le site de la FJM : <http://www.fondationjeanmoulin.fr/qui-sommes-nous/actualites/loisirs/cap-vacances>

Tél. **04 71 50 80 81** - Code Partenaire : **FJM92CNP**



### Costa Croisière

> **Réduction de 15 % !** Les fêtes de fin d'année arrivent dans 1 mois et quoi de mieux pour offrir une croisière inoubliable à ses proches ? Costa vous propose une réduction de 15 % sur tous les départs jusqu'au 30 juin 2017 et vous offre un cadeau inédit : 60 € de bon shopping à bord !

**Réservation sur le site « Collectivités » :** [www.costa-collectivites.fr](http://www.costa-collectivites.fr)

Centrale d'appel : **0811 020 033** (0,08 €/mn d'appel)

Détails de l'offre sur le site de la FJM : <http://www.fondationjeanmoulin.fr/qui-sommes-nous/actualites/loisirs/costa-croisieres>



### MMV

> **Offre exceptionnelle VIP pour Noël et Jour de l'An !**

Sur les 2 semaines de Noël et Jour de l'an, pour 1 séjour de 6 nuits minimum, sur une sélection de 9 destinations : Alpe-d'Huez, 2 Alpes, Val-Thorens, Val-Cenis, Montgenèvre, Ménuires, Sainte-Foy-Tarentaise, Risoul, Belle-Plagne.

Vous pourrez cumuler avec votre remise partenaire (Code partenaire FJM :

**COMP040674**) + la réduction Happski jusqu'à -30 % + 1 carte Moneyweb par dossier créditée de 100 € et à dépenser sur place (bar, soins..) en hôtel club.

**Ou** 1 bon de 50 € à 150 € en Résidence CLUB \*\*\*\* à utiliser sur le site <http://www.mes-courses.mmv.fr> avec le code promotion de l'offre : **VIPCE**

Détails de l'offre sur le site de la FJM : <http://www.fondationjeanmoulin.fr/qui-sommes-nous/actualites/loisirs/mmv-vip>



### Odalys

> **Jusqu'à -30 % de réduction !**

Pour les fêtes de fin d'année, profitez de nos promotions pour partir skier sur les pistes de France : jusqu'à -30 % de réduction... En plus, Odalys vous offre des avantages exceptionnels :

**1)** Les frais de dossiers vous sont offerts avec **le code « FDNOEL »**.

**2)** Grâce à la Garantie Vacances Offerte, tout est fait pour que vous passiez les meilleures vacances. Trop de pistes fermées ? Vous pouvez modifier votre réservation sans frais !

**3)** 2, 3, 4... 7 nuits, c'est vous qui choisissez selon vos envies !

Code Partenaire : **75 mini** - Tél. **0 825 562 562** (0,15 €/mn)

Consultation des produits et disponibilités : [www.odalys-vacances.com](http://www.odalys-vacances.com)

Détails de l'offre sur le site de la FJM : <http://www.fondationjeanmoulin.fr/qui-sommes-nous/actualites/loisirs/odalys>



### Pierre & Vacances

> **Jusqu'à -35 % sur votre séjour au ski ! Offre valable jusqu'au 16 décembre 2016 !**

Offre valable sur l'hébergement seul (hors frais de dossier, prestations annexes et frais d'acheminement), jusqu'à épuisement du stock d'appartements alloués à cet effet. Non rétroactive, non cumulable avec la remise partenaire (déjà incluse). Offre valable pour des séjours à partir de 4 nuits sur une sélection de résidences. Toutes nos offres sont valables jusqu'à épuisement, sur un stock d'appartements alloué à cet effet. Les prix indiqués s'entendent hors frais de dossier, prestations annexes et frais d'acheminement.

Réservations par téléphone : **0 891 700 220** (0,25 € TTC/mn)

Identifiant : **MINISINTER** - Mot de passe : **29207**

Consultation des produits et disponibilités : <http://ce.groupepvcp.com>

Détails de l'offre sur le site de la FJM : <http://www.fondationjeanmoulin.fr/qui-sommes-nous/actualites/loisirs/pierre-vacances-a-noel>





## Center Parcs

> **Offre spéciale vacances de Noël jusqu'au 15 décembre 2016 !**

**A partir de 289 € les 2 nuits pour 4 personnes** en cottage Comfort au sein du domaine du Lac d'Ailette dans l'Aisne. Toutes les offres sont valables jusqu'à épuisement, sur un stock d'appartements alloué à cet effet. Les prix indiqués s'entendent hors frais de dossier, prestations annexes et frais d'acheminement.

Site dédié aux collectivités **en cliquant ici**

**Réservation par téléphone 0 891 700 550** (0,25 € TTC/mn) avec le code partenaire : **CE 01 0038**

**Réservation par internet** avec l'identifiant : **MINISINTER** et le mot de passe : **29207**

## Séjours jeunes de la FJM...

**Pour rappel, les inscriptions aux séjours jeunes Hiver/Printemps 2017 sont encore possibles !**

Détails de l'offre sur le site de la FJM : <http://www.fondationjeanmoulin.fr/loisirs/jeunes>

## Partenaires « Aides scolaires » de la FJM...

### Cours Legendre

> **Offre spéciale sur les stages de Noël**

Découvrez la nouvelle offre « Pack stages intensifs » et bénéficiez d'une remise de 20 % sur les stages de vacances. Des sessions de 2 h 15 par jour pendant 5 jours et jusqu'à 3 matières par semaine. Un maximum de 11 élèves par classe encadrés par des professeurs agrégés ou de l'Éducation nationale.

Tél. **01 42 71 91 71** - Code promo : **POL12**

**Deux sessions : 19-23 décembre et 26-30 décembre.**

Détails de l'offre sur le site de la FJM : <http://www.fondationjeanmoulin.fr/qui-sommes-nous/actualites/loisirs/cours-legendre2>



## Les offres Disney...

> **Offres Spéciales 2016/2017 dans l'onglet «billets Parcs»**

### Offre de Noël 2016

**Billet 1 jour / 2 parcs - Tarif unique Adulte/Enfant (3 à 11 ans inclus) : 55 €**

- Pour une visite du **15 octobre au 25 décembre inclus**.
- Billet donnant un accès illimité au Parc Disneyland® et au Parc Walt Disney Studios® sur 1 journée.

### Offre de janvier 2017

**Billet 1 jour / 2 parcs - Tarif unique Adulte/Enfant (3 à 11 ans inclus) : 42 €**

- Pour une visite du **3 janvier au 17 mars 2017 inclus**.
- Valable durant les vacances de février.
- Billet donnant un accès illimité au Parc Disneyland® et au Parc Walt Disney Studios® sur 1 journée.

**Offres Passeports annuels** (valable jusqu'au 28 mars 2017 inclus)

**Bénéficiez de -20 % réduction «famille nombreuse» (à partir de 5 personnes) sur :**

- Le passeport annuel **CLASSIC** au prix de **108 €** au lieu de 135 € (-20 %).
- Le passeport annuel **FANTASY** au prix de **143 €** au lieu de 179 € (-20 %).
- Le passeport annuel **DREAM** au prix de **178 €** au lieu de 223 € (-20 %).

Afin de bénéficier de cette offre : cochez la 3<sup>e</sup> ligne « Paiement en une seule fois avec impression temporaire » dans la fenêtre « Mode de paiement et de livraison de votre passeport annuel ».

Lire les conditions d'offre dans « en savoir plus » au moment de la sélection de votre passeport.

### Réservations :

- Via le site Intranet de l'action sociale > <http://actionsociale.mi> / Rubrique : Loisirs / Billetterie Disney
- Via le site Internet de la FJM : > <http://www.fondationjeanmoulin.fr/qui-sommes-nous/actualites/loisirs/mickey> en indiquant l'identifiant : **MINT** et le mot de passe : **MINT** (ces codes étant exclusivement réservés au personnel du ministère, merci de ne pas les diffuser à l'extérieur.



Disneyland Paris prévoit  
une nouvelle attraction  
**Star Wars**  
à partir du 14 janvier 2017.